



[CLIQUEZ ICI](#)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Madagascar valide son Plan de Mise en Œuvre de la Composante Emploi de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Hôtel Colbert Antananarivo, 28 juin 2017

Le Gouvernement de Madagascar, à travers le Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement

Technique et de la Formation Professionnelle (MEETFP), ne cesse de déployer des efforts considérables dans la recherche d'initiatives pour la promotion d'emplois décents à Madagascar. Le Plan de Mise en Œuvre (PMO) de la Composante Emploi de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP) a été validé aujourd'hui par les acteurs du monde du travail.

En effet, depuis le début de cette année, avec l'appui du Bureau international du Travail (BIT), le MEETFP a enclenché le processus d'élaboration de ce PMO Volet Emploi, en consultation avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile au niveau national et régional. L'appui du BIT est permis grâce au financement de la France dans le cadre du projet APERP - Appui à la promotion de l'emploi pour la réduction de la pauvreté.

Des spécialistes du BIT Genève, Mme Claire Harasty, M. Jean Paul Barbier du Département CEPOL (*Country Employment Policy*) et Mme Marie-Christine Dubroca Cortesi, Experte du Pôle Emploi France, ont apporté leur expertise et facilité les réflexions durant les travaux de validation.

Ce PMO est en effet un impératif stratégique car Madagascar vit depuis une dizaine d'années une crise de l'emploi sans précédent avec:

-Un taux de sous-emploi très élevé de plus de 80% des actifs ;

-Un marché du travail se caractérisant par des travailleurs jeunes, pauvres et ruraux ;

-Un marché du travail totalement déséquilibré avec une politique de la demande insuffisamment soutenue par le faible niveau d'investissements ;

-Seulement 2% des jeunes qui sont capables de créer leur entreprise ;

-Une économie informelle occupant 9 emplois sur 10 ;

-Une migration du travail très préoccupante avec l'afflux de jeunes femmes en particulier vers les pays du Moyen-Orient pour le travail domestique ;

-Seulement 6% des travailleurs qui exercent des emplois protégés.

Tout cela démontre pourquoi ce PMO constitue une réponse appropriée et une étape importante pour Madagascar dans la mise en œuvre de son Programme Pays pour le Travail Décent 2015-2019.

Le PMO suggère ainsi à la fois une série d'actions cohérentes et adaptées ainsi qu'une clarté dans les méthodologies de la mise en œuvre de la politique de l'emploi par ses trois objectifs principaux: (i) Favoriser la création d'emplois par le soutien aux initiatives privées dans les secteurs porteurs et par des interventions directes en faveur des groupes les plus vulnérables, (ii) Consolider et structurer les appuis aux très petites entreprises informelles et faciliter la transition vers l'économie formelle et (iii) Améliorer l'intermédiation du marché du travail dans un cadre de meilleure gouvernance de l'emploi.

Dans son discours lors de la cérémonie d'ouverture, Mme Marie Lydia Raharimalala TOTO, Ministre de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a ainsi proclamé: *«La rencontre de ce jour démontre que mon Département ministériel avance davantage dans la mise en œuvre de la Politique de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Cette fois-ci, la composante emploi va se doter d'un Plan de Mise en Œuvre. Nous allons continuer une nouvelle étape, celle de rendre effective la réalisation des mesures favorables à la création d'emploi. Car nous sommes convaincus que l'emploi reste l'une des meilleures voies possibles pour lutter contre l'extrême pauvreté».*

M. Claude Jeannerot, Délégué du Gouvernement de la France auprès du Conseil d'Administration de l'OIT, a salué l'engagement de Madagascar dans le développement de ce PMO et affirmé la volonté de la France d'accompagner Madagascar avec une démarche de fraternité respectueuse des choix et attentes du pays. Mr Jeannerot s'est également engagé à partager avec la Ministre en charge de l'Emploi en France ces avancées de Madagascar pour se doter des moyens de lutter contre la pauvreté par l'emploi.

«Madagascar honore aujourd'hui son engagement à respecter et appliquer la Convention 122 de l'OIT qu'il a ratifié en 1966 en se dotant de ce PMO qui respecte les standards internationaux et en offrant ainsi au pays un document stratégique majeur qui fixe pour les 3 années à venir le chemin à suivre en matière de politique de l'emploi. Il est évident de souligner que la réussite de ce PMO repose sur un grand nombre de facteurs et d'acteurs. La coordination inclusive et efficace des acteurs et des processus, la mobilisation permanente de ressources humaines, budgétaires et financières, la recherche systématique de l'alignement à la politique macro-économique ainsi que la création des synergies entre les politiques sectorielles afin que la dimension de l'emploi soit et demeure au cœur des priorités, la capitalisation sur ce qui a été fait et ce qui est en cours, et sur la base aussi d'autres expériences réussies dans des conditions similaires ailleurs constituent ainsi autant d'éléments majeurs à considérer tout au long de ces trois années de mise en œuvre que de conditions de

« pérennité des résultats qui seront obtenus et atteints de ce PMO », a souligné M. Christian Ntsay, Représentant de l'Organisation internationale du Travail, Directeur du Bureau de Pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles.

Plus de 120 responsables nationaux et régionaux ont participé activement à ces travaux de validation du PMO.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Emma Raboanaly – Assistante à la communication et à l'information publique

Bureau de Pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles

Maison commune des Nations Unies – Zone Galaxy Andraharo

Email : antananarivo@ilo.org – raboanaly@ilo.org